
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 5 novembre 1969. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. François-Xavier Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique, sur le budget et les problèmes de la recherche scientifique et technique.

M. Louis Gros a demandé au ministre de répondre plus spécialement à certaines questions importantes qui lui avaient été posées par la commission : en premier lieu le montant du budget de la recherche scientifique et technique de la France et les effectifs des chercheurs ; en second lieu les choix entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche de développement ; troisièmement les liens que cette recherche doit avoir avec l'enseignement, d'une part, l'industrie, d'autre part ; en quatrième lieu, les problèmes de

coopération internationale, en particulier dans le cadre de la Communauté économique européenne, enfin la comparaison entre les objectifs et les prévisions du V^e Plan, le taux de réalisation actuelle et l'état de préparation du VI^e Plan.

Répondant au président, M. Ortolí a souligné que le regroupement de la recherche scientifique et technique, d'une part, des services du Ministère de l'Industrie, d'autre part, en un seul Ministère du Développement industriel et scientifique manifestait la reconnaissance par le Gouvernement de l'importance de l'innovation scientifique, donc de la recherche scientifique dans la croissance économique.

D'autre part, dès que l'on examine de plus près certains domaines de la recherche, tels ceux qui sont traités par l'Institut national de la recherche agronomique et l'Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-Mer, on s'aperçoit que le contact est extrêmement étroit entre développement économique et recherche scientifique et technique.

Enfin, la technologie de pointe est dans une situation de dépendance étroite par rapport à la recherche scientifique. Ainsi en est-il dans les activités du Centre national pour l'exploitation des océans ou du Commissariat à l'énergie atomique dont une partie importante de l'activité est de type industriel. M. Ortolí a cité en exemple les surrégénérateurs dont l'exploitation peut être envisagée pour les années 1985 et suivantes.

Les crédits de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique sont pour l'essentiel consacrés à des actions concertées qui joignent, sur un même thème de recherche, les différents types de recherche, les différents types de chercheurs universitaires et industriels, en vue de trouver une ouverture sur le plan industriel. Les activités du Ministère de la Recherche scientifique étant tournées vers le développement industriel, il était normal qu'on réunisse au sein d'un même département, d'une part, les activités industrielles conçues sous l'aspect innovations techniques et développement de la capacité technologique et, d'autre part, celles de recherche. En ce qui concerne la recherche fondamentale, le rôle du ministère n'est pas d'action directe. La Délégation générale à la recherche scientifique et technique permet une consultation d'ensemble, mais le ministre a garde de ne pas reprendre les attributions de recherche fondamentale d'autres ministères, en particulier celui de l'Education nationale, qui a sous sa responsabilité le Centre national de la recherche scientifique (C. N. R. S.).

La gestion des crédits de l'enveloppe recherche, qui donne lieu à discussion interministérielle, reste pour une part sous la responsabilité d'autres ministres. Ce sont les douze mêmes personnes — le Comité consultatif de la recherche scientifique et technique (les douze Sages) qui continuent de présenter au Gouvernement des propositions et c'est dans le cadre interministériel que pour les crédits de l'enveloppe recherche les décisions sont prises. Cependant, le Ministre du Développement industriel et scientifique ne saurait être étranger à la recherche fondamentale en raison de l'unité de la recherche, étant entendu que le domaine propre de la recherche fondamentale doit être sauvegardé.

La situation en ce qui concerne le budget pour 1970 de la recherche scientifique et technique n'est pas plus mauvaise que celle d'autres ministères. Un effort important a été accompli depuis une dizaine d'années, puisqu'en 1957-1958 la part du produit national brut consacré à la recherche était inférieure à 1 p. 100, alors qu'en 1968-1969 il atteignait 2,3 p. 100. Il est vrai que l'année prochaine on observera un certain fléchissement. Les dépenses en valeur relative diminueront d'un dixième de point environ. Compte tenu de l'augmentation du produit national brut depuis 1957-1958, on peut estimer à 5,8 le coefficient de multiplication des dépenses de recherche scientifique et technique en France. Les crédits de fonctionnement augmenteront de 6 p. 100 pour l'année 1970 par rapport à 1969. Ils atteindront 1.510 millions. Ces mesures nouvelles permettront d'ouvrir 335 postes, chiffre qu'il faut apprécier en tenant compte des augmentations considérables intervenues dans les trois dernières années.

Le ministre a préféré avoir un peu moins de crédits d'équipement et davantage de crédits de fonctionnement, compte tenu des caractères spécifiques de la recherche scientifique.

Le budget global du Commissariat à l'énergie atomique est du même ordre de grandeur qu'en 1969 bien que la subvention du Titre VI soit en diminution ; il y a en effet une augmentation des ressources propres.

Les crédits du Centre national des études spatiales (C. N. E. S.) sont en diminution : 532 millions en 1969, 473 millions en 1970.

La subvention au C. N. E. X. O., qui était de 40 millions en 1969, dépassera 50 millions.

Il y a incontestablement une pause dans notre effort, mais celle-ci est de caractère circonstanciel en raison de la priorité donnée aux nécessités de la conjoncture économique. Nous

continuons à nous fixer pour objectif, pour 1975, d'accorder à la recherche scientifique et technique 3 p. 100 du produit national brut.

En ce qui concerne les relations avec l'enseignement supérieur, le ministre a précisé d'abord que l'Education nationale conserve la responsabilité du C. N. R. S. et celle des activités de recherche menées à l'intérieur des universités. Le Ministre de l'Education nationale a également la responsabilité de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (A. N. V. A. R.).

Un effort est entrepris en vue d'établir des liaisons entre l'enseignement supérieur et l'industrie dans le cadre des actions concertées, actions conduites sur des thèmes qui vont de la recherche fondamentale à l'activité industrielle. Cette liaison s'établit également dans le cadre de certaines institutions, comme l'Institut de recherche d'informatique et d'automatique (I. R. I. A.), qui conduisent des actions de formation dans le domaine de l'informatique et a donc, à sa manière, des activités d'enseignement supérieur.

L'A. N. V. A. R. a été créée fin 1966. Elle a commencé à fonctionner seulement cette année. Son rôle est d'assurer une prospection systématique des découvertes faites par des chercheurs qui, pour l'essentiel, appartiennent au C. N. R. S. et de voir dans quelles conditions ces découvertes peuvent être utilisées en vue de résultats industriels.

La collaboration entre l'industrie et l'université trouve son lieu naturel lorsque de puissants moyens de recherche doivent être mis en jeu et il convient d'inciter l'industrie à passer des contrats de recherche avec l'Université.

Le travail de mise en contact de l'industrie et de l'université est de longue haleine. Il ne pourra pas porter de fruits immédiatement.

En ce qui concerne la coopération internationale, et spécialement européenne, le ministre s'en est déclaré partisan, en particulier pour les échanges des informations et des hommes et aussi lorsqu'il apparaît que les moyens à mettre en œuvre dépassent la capacité d'un pays.

En ce qui concerne le domaine atomique, la position de la France n'a pas été favorable à certains des thèmes retenus par Euratom. La coopération est efficace à l'intérieur de l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.), exemple particulièrement réussi de coopération.

Il faut reconnaître que la gestion des organismes internationaux présente quelques difficultés : on peut penser que le coût en est élevé. Un problème reste en suspens, celui

de la construction de l'accélérateur de 200 GeV. Le problème de la localisation de cette installation ne pourra être réglé qu'après une décision de principe prise quant à sa construction.

La France a conclu des accords de coopération bilatérale avec certains pays, par exemple l'U. R. S. S., le Japon et la Suède, sur des points précis. Des actions analogues de coopération existent avec les Etats-Unis, l'U. R. S. S. et l'Allemagne pour ce qui est de l'espace. Les programmes des deux grandes organisations de satellites E. S. R. O. et de lanceurs E. L. D. O. donneront lieu à de nouvelles conversations en 1970 en vue de définir une politique qui pourra porter en particulier sur la fusion de ces deux organisations. Le ministre a reconnu que le Gouvernement n'avait pas pu remplir les objectifs fixés par le V^e Plan. Pour ce qui est du VI^e Plan, la Commission de la recherche vient d'être constituée et il est trop tôt pour dire quelles seront ses propositions, mais il est possible, et même probable, que les orientations proposées par le Comité consultatif constitueront une des bases fondamentales de ses travaux.

Le ministre a ensuite répondu à M. Tinant sur le problème de la localisation du grand accélérateur de 200 GeV, à Mme Crémieux sur l'avenir de Marcoule et sur les craintes de licenciement de 1.000 employés, à M. Houdet, rapporteur spécial de la Commission des finances, et à M. Caillavet sur les difficultés que connaît Euratom et sur celles des organisations internationales de la recherche spatiale, notamment sur l'utilisation par les autres pays du champ de tir de Kourou.

M. Ortoli a répondu à M. Fleury sur les créations de postes de chercheurs et les contrats de recherche, enfin à M. Chauvin sur les centrales atomiques. Pour le ministre l'accident survenu à Saint-Laurent-des-Eaux ne doit pas faire oublier que le problème fondamental n'est pas un problème technique, mais qu'il consiste à savoir quels sont les avantages et les inconvénients des différentes filières de l'énergie électronucléaire. Ce problème est à l'étude au niveau gouvernemental. Les décisions ne sont pas encore prises.

Jeudi 6 novembre 1969. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a entendu M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur les problèmes et le budget de la coopération.

Le secrétaire d'Etat a indiqué que sa compétence s'étend maintenant à tous les Etats africains francophones situés au Sud du Sahara, y compris le Rwanda, le Burundi et la République

démocratique du Congo Kinshasa. Avec le budget dont il dispose, 1 milliard 100 millions, soit environ la moitié du budget total des Affaires étrangères, il doit donc faire face à des responsabilités plus grandes.

Le secrétaire d'Etat a souligné les caractères spécifiques de la coopération dans ces pays ; elle est globale et constante, la France ne s'engage pas dans des opérations ponctuelles, elle poursuit, avec les Etats, un dialogue permanent. Il a également rappelé que, depuis 1960, un certain nombre d'Etats devenus à ce moment indépendants ont signé des accords de communauté ; ce sont le Sénégal, Madagascar, le Tchad, le Gabon, la République centrafricaine et le Congo Brazzaville. Cette Communauté, de caractère contractuel, vit surtout par la coopération.

M. Yvon Bourges a ensuite analysé les grands chapitres de cette coopération qui consiste d'abord dans la fourniture d'une assistance technique, c'est-à-dire la mise à la disposition des Gouvernements africains de magistrats, d'officiers, d'ingénieurs et d'enseignants qui travaillent sous l'autorité de ces gouvernements. L'assistance technique est particulièrement importante pour tout ce qui est formation des jeunes, c'est-à-dire l'enseignement.

Le ministre a regretté d'avoir à réduire dans des proportions considérables le nombre des assistants techniques en raison de l'austérité budgétaire. En 1967, il y avait 9.262 assistants techniques, Côte-d'Ivoire non comprise, ce pays prenant à sa charge les coopérants contre une contribution globale versée par la France (42 millions de francs). En 1970 il n'y en aura que 7.361, soit une diminution de 1.901 assistants techniques en trois ans.

De 1967 à 1969 le nombre des enseignants est tombé de 5.313 à 4.961. Les réductions ont porté sur des matières qui n'étaient pas essentielles, telles que l'éducation physique, le dessin, etc. Mais, avec les nouvelles réductions, il faudra toucher aux choses plus importantes ; les restrictions budgétaires entraîneront la suppression de 500 assistants techniques, dont peut-être 300 enseignants.

Le secrétaire d'Etat a précisé qu'en ce qui concerne les crédits du Titre III il ne ferait pas porter les sacrifices sur les bourses et les stages, mais seulement sur certaines formes de l'action culturelle.

Les crédits affectés au « concours financier » restent inchangés : 31 millions ; en fait, il ne s'agit pas de subventions d'équilibre budgétaire données sans examen, mais de la prise en charge de certaines parties des budgets, prise en charge qui

se traduit par la fourniture par la France de médicaments, de véhicules, etc., c'est-à-dire de produits français. Une seule exception à ce principe : le Fonds malgache.

Les crédits de l'assistance militaire ne sont pas réduits mais une répartition différente en est faite en raison de l'effort spécial consenti pour le Tchad. Sur ce point aussi le secrétaire d'Etat estime que l'on est arrivé à une limite en-deçà de laquelle il ne conviendrait pas de descendre.

L'aide au développement atteignait 310 millions en 1969 ; elle est un peu réduite en 1970 puisqu'elle serait de 305 millions, dont 27 affectés au Fonds d'action culturelle.

Après avoir ainsi analysé son budget, M. Yvon Bourges a répondu aux questions que lui a posées M. Caillavet, rapporteur pour avis, sur la situation au Tchad, sur les crédits de l'O. R. S. T. O. M. et les coopérants du service national au regard d'une éventuelle réduction du service militaire. Il a également répondu à M. Cornu, ancien ministre, sur l'évaluation globale du coût des différentes formes de coopération pour l'ensemble du monde, sur les avantages personnels consentis aux assistants techniques, sur l'aide apportée à l'Afrique par les autres pays du Marché commun, sur l'exacte utilisation des fonds français aux tâches pour lesquelles ils sont accordés.

Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président. — Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu MM. Georges Lamousse et Henri Caillavet rendre compte de la mission faite en Amérique latine.

M. Lamousse a dégagé les similitudes et les différences qui existent dans les sept pays visités (Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie, Chili, Paraguay, Brésil) dans les domaines économique, ethnique et politique.

Après avoir fait cette analyse, M. Lamousse a précisé le rôle que la France et l'Europe pouvaient jouer dans ce continent de 250 millions d'habitants.

M. Caillavet a ensuite exposé les problèmes posés par la coopération culturelle avec ces pays, les efforts à faire, en particulier pour l'expansion de la langue française et le développement des exportations des livres français.

MM. Lamousse et Caillavet ont répondu à des questions posées par MM. Hubert Durand, Tinant, Pelletier et de Bagneux.

Présidence de M. Louis Gros, président. — La Commission a entendu M. Jean de Lipkowski, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères.

Le budget du Ministère des Affaires étrangères atteint cette année 2.196 millions pour ce qui concerne les dépenses ordinaires. Il est en augmentation de 9 p. 100 par rapport à l'année dernière. Les crédits d'investissement sont de 86.825.000 F en autorisations de programme et de 50.845.000 F en crédits de paiement.

C'est un budget qui subit les rigueurs de la politique financière et qui représente 1,42 p. 100 de la masse budgétaire. L'austérité a entraîné en particulier la suppression, au 31 décembre 1969, de 19 consulats.

Les crédits affectés à la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (D. G. R. C. S. T.) ont été amputés de 7 millions sur 931 millions, car il a fallu, pour commencer à mettre en application la réforme de l'administration centrale et des services extérieurs, augmenter de 23 p. 100 les services généraux.

Les moyens d'action et d'intervention de la D. G. R. C. S. T. seront réduits de 5 p. 100. Malgré ces réductions, il a semblé préférable de maintenir certaines grandes orientations et d'exercer des choix en faveur de deux objectifs bien définis : le développement des relations scientifiques et le remplacement d'une coopération de substitution par une coopération de formation. Il faut remarquer que les trois pays de l'Afrique du Nord reçoivent, à eux seuls, les deux tiers des effectifs et près de 41 p. 100 des crédits budgétaires. Sur les 30.000 enseignants et experts, 21.000 servent en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

En ce qui concerne le développement des relations scientifiques, le réseau des conseillers et attachés culturels sera étendu. Un effort particulier sera accompli en matière de bourses d'études et de spécialisation pour la formation de Français à l'étranger et pour l'accueil de personnalités scientifiques étrangères en France. Déjà, à la fin de 1969, 25 p. 100 des bourses accordées à l'étranger le sont dans des disciplines scientifiques. 1.236 personnalités scientifiques françaises ont été envoyées dans des pays étrangers en 1968 et 312 personnalités scientifiques étrangères ont été reçues en France.

Le problème d'une nouvelle répartition de notre aide entre les différentes régions du monde trouvera plus facilement sa solution lorsque nos experts se consacreront à la formation et n'auront pas une activité directe.

Les appelés du service militaire en coopération étaient, en 1968, au nombre de 3.791, de 4.314 en 1969, dont 2.345 pour la coopération culturelle et 1.969 pour la coopération technique. Sauf cas particuliers, le ministère ne peut que se louer du travail qu'ils effectuent.

M. de Lipkowski a ensuite précisé quels étaient les choix effectués par le Ministère en ce qui concerne les pays, les régions où s'exerce de préférence notre action. Ces régions sont : le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Amérique latine, le Cambodge, le Laos, le Viet-Nam et l'Europe orientale.

Au Moyen-Orient, nous avons passé récemment des accords avec l'Irak, le Koweït et Chypre. Nous bénéficions en Arabie séoudite d'un attrait pour le français, comme au Koweït d'ailleurs, ce qui est peut-être une conséquence heureuse de notre politique étrangère.

En ce qui concerne l'Asie du sud-est, nous devons nous placer dans l'hypothèse probable de la paix au Viet-Nam car, à partir du jour où ces pays ne seront plus en guerre, il paraît vraisemblable que, voulant pratiquer une politique de non-engagement, ils cherchent à prendre appui sur la France. Alors nos relations avec le Viet-Nam auraient une valeur exemplaire pour l'Asie du sud-est.

Pour la partie de l'Afrique située au Sud du Sahara, qui est d'expression anglaise, nous menons des actions en matière d'agriculture, d'administration publique et d'aménagement du territoire.

En Amérique latine, nous mettons l'accent sur la formation des cadres, en particulier l'administration publique et les échanges scientifiques et techniques.

Avec l'U. R. S. S., nous continuons d'améliorer nos relations, accroissant le nombre de nos lecteurs et des assistants français. Avec les autres pays de l'Est nous avons, dans le cadre d'accords de coopération scientifique et technique, envoyé en 1968 122 missions, dont 27 médicales.

Le ministre a alors abordé les réformes de structures récemment intervenues au sein du Ministère des Affaires étrangères. La direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques a été constituée par regroupement des deux directions des relations culturelles et de la coopération technique d'une part, et d'autres services disséminés à l'intérieur du ministère et qui s'occupaient de questions scientifiques internationales.

Pour ce qui est des émissions en ondes courtes, l'intégration de l'O. C. O. R. A. dans l'O. R. T. F. et l'attribution de la responsabilité directe des émissions vers l'étranger à l'Office a permis une certaine amélioration, une augmentation du volume des émissions qui sont passées de 45 heures par jour à 170 heures, étant précisé qu'une partie de cette durée résulte de la diffusion du programme de France-Inter. Le comité de gestion dis-

pose de ressources inscrites, d'une part au budget du Ministère des Affaires étrangères, d'autre part au budget de l'O. R. T. F.

M. de Lipkowski a ensuite répondu à M. Tinant sur l'université Saint-Joseph de Beyrouth, à M. Caillavet sur la coopération avec l'Algérie, la répartition des bourses entre les disciplines, le statut des coopérants, les projets de construction de maisons de la culture à l'île Maurice, à Koweït et à Moncton, la coopération avec le Québec, à M. Habert sur l'enseignement donné aux jeunes Français résidant à l'étranger et sur l'enseignement franco-étranger. Enfin, il a répondu au président sur la question d'un éventuel III^e Plan quinquennal d'expansion culturelle. La période de réalisation du II^e Plan quinquennal a pris fin en effet le 31 décembre 1968. Il est donc souhaitable qu'un nouveau Plan soit établi, qui soit rattaché au VI^e Plan. Pour l'élaboration de ce programme, le Ministère des Affaires étrangères sera en liaison avec toutes les instances administratives, mais aussi avec les commissions parlementaires intéressées.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 5 novembre 1969. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a, tout d'abord, procédé à l'examen du rapport de M. Zwickert sur le projet de loi (n^o 10, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi du 29 juillet 1925 relative à la réparation des dégâts causés aux cultures par les sangliers dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Au cours d'une brève discussion à laquelle ont participé MM. Jager, Beaujannot, Jamain, le président et le rapporteur, la question a été évoquée de savoir s'il convenait de soumettre les seuls propriétaires « réservataires » de chasses en forêts à la réparation des dommages causés aux cultures par les sangliers.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur favorables à l'adoption du projet de loi.

La commission a examiné, ensuite, l'avis présenté par M. Amédée Bouquerel sur le budget des routes et des voies navigables pour la loi de finances 1970.

Après avoir indiqué que la dotation des routes était identique à celle de l'an dernier, le rapporteur a regretté que la part de la voirie locale dans le Fonds routier soit encore réduite.

Au sujet des crédits d'équipement, M. Bouquerel s'est félicité de l'augmentation des sommes affectées au réseau national pour lequel le pourcentage de réalisation des objectifs du Plan n'atteindra, cependant, que 59 p. 100.

Abordant ensuite le problème du financement privé des autoroutes, le rapporteur en a défini l'objet et les modalités d'application. Dans le débat qui s'est instauré à ce sujet et au cours duquel sont intervenus notamment : MM. Bertaud, Bouloux, Barrioux, Brun, Lalloy, Pauzet, Beaujannot, Brégégère, David, Golvan, Gaston Pams, Legros et Laurens, différentes questions ont été évoquées : les conditions de contrôle des travaux de construction et de l'entretien par l'administration, les modalités de financement et les modalités éventuelles du rachat des ouvrages, l'application des péages, la réglementation de la publicité, la participation des collectivités locales, la sauvegarde du réseau existant, l'aménagement à quatre voies de certaines sections du réseau national classique et, de façon plus générale, la nécessité de faire un effort particulier pour moderniser les grands axes routiers.

Examinant le chapitre des voies navigables, M. Bouquerel a particulièrement insisté sur la nécessité de réaliser les liaisons entre le bassin de la Seine et la Lorraine et l'axe mer du Nord—Méditerranée.

Sous réserve de ces observations, les conclusions favorables de M. Bouquerel ont été adoptées par 17 voix contre 3 et 4 abstentions.

La commission a examiné ensuite les dispositions budgétaires concernant l'*Aviation civile et commerciale* rapportées par M. Gaston Pams.

Le rapporteur a passé successivement en revue les problèmes concernant l'activité et la réorganisation de la compagnie Air France, la situation de l'U. T. A., la question des transports aériens intérieurs, les perspectives de développement et d'équipement d'Air-Inter, enfin, le domaine des constructions aéronautiques.

Au cours de son exposé, le rapporteur a souligné, en particulier, l'effort de réorganisation commerciale de la compagnie Air France, la nécessité d'une politique hôtelière active devant être animée par nos transporteurs aériens, la nécessité également

d'une exonération des carburants utilisés par l'aviation intérieure qui permettrait de ne pas recourir à l'aide des collectivités locales, la priorité à donner aux travaux visant à agrandir l'aérogare d'Orly et à ouvrir — en 1973 — Roissy-en-France, l'inconvénient de relèvement des taxes d'atterrissage grevant lourdement le bilan d'Air-Inter, enfin, l'obligation de poursuivre activement la mise au point de « Concorde » et la réalisation des moyen-courriers « Air Bus » et « Mercure ».

Après avoir entendu les observations de MM. Bouquerel et Jean Colin sur l'urgence de l'ouverture de l'aéroport de Roissy-en-France, de M. Raymond Brun sur la saturation d'Orly, et de MM. Golvan et Bertaud sur Air-Inter, la commission a adopté les conclusions favorables de son rapporteur.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Chalandon, Ministre de l'Équipement et du Logement, et de M. Vivien, secrétaire d'État au Logement.

M. Chalandon a, tout d'abord, fait un exposé d'ensemble sur les grandes lignes de sa politique en matière d'équipement.

Après avoir rappelé que la « surchauffe » de certains secteurs économiques avait obligé le Gouvernement à prendre des mesures budgétaires très strictes, le ministre a souligné que les dépenses d'équipement avaient été les premières touchées par cette politique ; c'est ainsi qu'en 1970, son budget sera amputé de 10 p. 100 ; or, parallèlement, les conditions monétaires sont très sévères et, par conséquent — selon l'expression même du ministre — « il faut faire plus avec moins ».

La philosophie qui a guidé M. Chalandon est celle de l'efficacité, grâce à de nouvelles méthodes de gestion et à l'abandon de la politique de saupoudrage. Lorsqu'on parle de désétatisation, il faut entendre par là la disparition des missions secondaires de l'État qui absorbent trop l'administration et la libération de tous les carcans qui pèsent sur les entreprises françaises : l'idée essentielle est de faire gérer et non pas de gérer soi-même...

Le ministre a souligné combien l'équipement était la condition du développement industriel : en effet, les perspectives actuelles sont insuffisantes par rapport à nos besoins ; sur le plan technique, une série de dispositions — abaissement des normes pour abaisser les coûts, notion de progressivité des aménagements, appel à l'initiative privée sur le plan technique — ont été prises ; il paraît, en effet, souhaitable de faire appel aux possibilités innovatrices privées sur le plan technique.

En ce qui concerne le *domaine routier*, le ministre a développé son point de vue qui fait appel au financement privé pour la construction des autoroutes de liaison. Il en a résumé brièvement les avantages : diminution du coût des travaux de l'ordre de 30 p. 100, possibilité de débloquer les fonds nécessaires tout en réduisant au minimum la participation de l'Etat.

Cette formule — a dit M. Chalandon — permettrait de lancer au moins 300 km d'autoroute en 1970 au lieu de 50 ; une réforme des sociétés d'économie mixte actuellement concessionnaires leur permettra d'entreprendre également la construction de voies nouvelles dans des conditions analogues — ce qui porterait à 2.000 le nombre de kilomètres d'autoroutes réalisés dans les cinq années à venir.

Au sujet des autoroutes dites de dégagement, M. Chalandon n'a pas écarté l'éventualité de les soumettre également au péage ; quant aux routes nationales, le ministre a reconnu l'insuffisance très grave de la dotation d'entretien et il a précisé qu'il avait obtenu, pour 1970, l'inscription — au Fonds d'action conjoncturelle — d'une somme qui permettrait d'augmenter de 50 p. 100 les crédits budgétaires.

Sur le plan de la modernisation des routes nationales, M. Chalandon a également signalé le déséquilibre existant entre l'effort consenti pour la voirie départementale (soit 2,5 milliards) et celui consenti pour les routes nationales (soit 1,9 milliard). Il a envisagé, en conséquence, la mise en place d'un système de fonds de concours qui permettrait d'augmenter sensiblement la dotation du réseau national et, si le système était généralisé, de réaliser 3.000 kilomètres de liaisons modernes à quatre voies.

En matière de *ports*, M. Chalandon estime que leur modernisation se poursuit à un rythme à peu près normal, sous réserve de la nécessité d'entreprendre certains travaux urgents, non prévus au V^e Plan (forme de radoub, à Marseille, et aménagement de Dunkerque).

En revanche, il a reconnu que le retard est considérable pour les *voies navigables* ; qu'à la fin du V^e Plan, on aura, dans ce domaine, à peine fini de réaliser le IV^e Plan. Il a estimé qu'il conviendrait, là encore, faute de pouvoir financer les travaux par le péage, de recourir à l'emprunt ou alors de réviser les objectifs, le but primordial étant de sélectionner les actions à entreprendre.

Abordant les *problèmes du logement et de l'urbanisme*, le ministre a considéré que la conjoncture est moins mauvaise dans le bâtiment que dans le secteur des travaux publics ; en revanche, l'année 1970 sera difficile en raison des restrictions de crédits et de la cherté de l'argent.

Il y a un certain problème posé au niveau des H. L. M. : c'est la difficulté de placer des logements pour certains organismes ; en effet, les loyers sont trop chers par rapport aux revenus. Là encore, il faut donc admettre intellectuellement une certaine remise en cause : nécessité, d'une part, de modifier la programmation géographique et, d'autre part, de créer davantage de P. L. R. — Programmes à loyer réduit — (qui ont d'ailleurs doublé dans le budget) par rapport aux H. L. M. ordinaires ; de même, il importe de réformer les conditions d'accession dans le secteur H. L. M.

Un même effort d'adaptation aux besoins doit se manifester dans le secteur « prêts du Crédit foncier ».

L'objectif essentiel — là encore — consiste à aboutir à une gestion économique, car la baisse des coûts est possible : c'est ainsi que, selon M. Chalandon, les résultats les plus spectaculaires ont été obtenus dans le cadre du concours de la maison individuelle. Par ailleurs, un moyen de pression sur les coûts de la construction et, par voie de conséquence, la possibilité d'une meilleure adaptation aux besoins en matière de logement social consiste — pour l'Etat, à injecter chaque année 180.000 logements dans notre patrimoine immobilier.

Tous ces efforts seront inutiles — a déclaré le ministre — si nous ne dominons pas *le problème foncier* : or, on a créé des mécanismes fiscaux, administratifs, etc., et les résultats n'ont pas toujours été satisfaisants. L'objectif est économique : il s'agit de créer la concurrence entre les terrains susceptibles d'être construits.

Le dernier problème — et, peut-être, le plus difficile — consiste à équiper le sol à bon marché et à tenir compte des nécessités de l'urbanisme ; sur le plan opérationnel, il faut essayer de rentabiliser les opérations chaque fois que cela est possible pour susciter un financement spontané. Une telle politique implique une reconversion intellectuelle de son administration qui doit avoir désormais un esprit plus économique que technique. Ce qui est essentiel — aux yeux de M. Chalandon — c'est la restauration de la responsabilité et donc de la sanction. A cet égard, une première réforme sera introduite, l'an prochain, par la création d'« emplois fonctionnels » pour les différentes directions de l'Equipement.

M. Robert-André Vivien, Secrétaire d'Etat au Logement, a traité de l'utilisation optimum du patrimoine ancien : 71 p. 100 datent, en effet, d'avant 1949. En ce qui concerne l'habitat locatif, un dialogue entre propriétaires et locataires a été ouvert ; des groupes de travail étudieront d'ailleurs les divers aspects du problème.

Actuellement cinq grandes questions ont été proposées par M. Vivien à la réflexion de ces groupes : elles concernent le financement de l'amélioration et de l'entretien de l'habitat ; les actions à entreprendre pour faciliter cette amélioration et l'entretien ; l'évolution des loyers, l'aide à la personne et les rapports entre locataires et propriétaires pour que la conciliation précède, dans la plupart des cas, l'action en justice.

Selon le secrétaire d'Etat, la solution du problème du logement repose sur une politique globale axée sur la construction de logements sociaux mais aussi sur une utilisation optimum de tous les logements construits.

Enfin, le ministre et le secrétaire d'Etat ont eu à répondre à un certain nombre de questions qui leur ont été posées par les sénateurs :

— M. Laucournet, rapporteur pour avis du budget du logement, a évoqué tout d'abord le problème de la taxe d'équipement qui crée des difficultés aux collectivités locales placées devant bien des incertitudes ; sont intervenus sur ce point particulier : MM. Jean Colin, Sambron, Voyant, Pierre Brousse, Delagnes et Barroux.

— M. Pinton a attiré l'attention du ministre et du secrétaire d'Etat sur le problème des logements annexés à un local commercial.

— M. Colin a interrogé le ministre sur les conditions dans lesquelles il est procédé au recouvrement de la taxe et sur le problème de l'insuffisante occupation de certains immeubles collectifs qui n'appartiennent pas au secteur H. L. M.

— M. Pinton également, sur l'introduction de la concurrence dans le section H. L. M. et la mise en concurrence des terrains.

— M. Pierre Brousse sur le problème de la vente des H. L. M. locatives à leurs occupants et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la loi autorisant ces ventes.

— M. Voyant sur la taxe d'équipement dans les communautés urbaines et sur les schémas-directeurs d'aménagement et d'urbanisme, en souhaitant qu'une grande souplesse soit laissée aux élus locaux dans la mise sur pied de ces documents, point de vue également exprimé par M. Laucournet.

— M. Jean Colin encore, sur la nécessité d'une programmation exceptionnelle en matière d'équipement dans les départements connaissant une urbanisation accélérée.

Dans le domaine de l'équipement, le ministre a répondu, enfin, à plusieurs questions posées, notamment :

— par M. Bouquerel, rapporteur pour avis du budget des routes, concernant la modernisation du réseau national, le financement privé des autoroutes, leur modalité de rachat par l'Etat,

le niveau des péages et la possibilité pour les sociétés d'économie mixte de construire aussi des voies nouvelles. M. Chalandon a indiqué, à ce propos, qu'un effort particulier avait été fait pour l'amélioration des grands axes routiers prioritaires et qu'il lui paraissait plus juste de faire payer par l'usager des droits de péage que d'augmenter, par exemple, pour tous les automobilistes, la taxe sur l'essence de 7 à 8 centimes ;

— par M. Bertaud, sur l'entretien des axes parallèles aux autoroutes ;

— par M. Jager, sur la nationalité des capitaux des groupes privés ayant soumissionné pour la construction des autoroutes, sur le tracé de celle qui doit relier Paris à la Lorraine et sur le choix entre les liaisons mer du Nord—Méditerranée et l'axe navigable Seine—Est ;

— par M. Beaujannot, sur l'autoroute Orléans—Tours ;

— par M. Brousse encore, sur la possibilité ouverte à la Société d'économie mixte concessionnaire de l'autoroute du Languedoc d'entreprendre le prolongement de cette liaison vers l'Espagne ;

— par M. Billiemaz, sur la priorité à donner aux équipements routiers, sur les équipements ferroviaires et sur la nécessité de renforcer les axes routiers appelés à supporter un trafic plus important, du fait de la fermeture de lignes ferroviaires.

Jeudi 6 novembre 1969. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Robert Galley, Ministre des Postes et Télécommunications, venu l'entretenir des problèmes de son département ministériel et, tout particulièrement, de ceux posés par *la situation des télécommunications dans notre pays.*

Dans ce secteur vital pour l'économie de la nation, il ne s'agit pas d'envisager uniquement le problème sous un angle purement budgétaire (avec une croissance annuelle de l'ordre de 20 p. 100 des crédits d'équipement) ; en effet, cette optique conduirait à un accroissement de 90 p. 100 des capacités d'écoulement du trafic par rapport à 1968, alors que le trafic demandé aurait atteint, en 1973, sur la même base, l'indice 210. Le ministre a donc posé le problème différemment : quelle est la date la plus proche à laquelle nous pouvons redresser la situation téléphonique et quels sont les crédits nécessaires pour aboutir à ce redressement en 1973 ? Il faudrait — a déclaré M. Galley — 3.450 millions de francs d'autorisations de programme en 1970, 4.420 en 1971 et 5.400 en 1972.

Il faut donc ajouter aux augmentations budgétaires normales (de l'ordre de 20 p. 100 par an) des dotations supplémentaires pour « dégager » 3.500 millions de francs.

A priori, cette somme aurait pu être trouvée, soit par un emprunt public (mais le marché obligataire est actuellement plafonné, comme l'a prouvé le dernier emprunt des P. T. T.), soit par un circuit court de l'épargne (en affectant tout ou partie des ressources d'épargne collectées par les chèques postaux au risque de priver d'autres organismes publics) ; la solution optima est donc apparue au ministre sous la forme d'une Société de financement des Télécommunications, société par actions, dont la création a été déjà annoncée à l'Assemblée nationale et dans la presse. Ne voulant pas que cette société soit entre les mains de groupes financiers, on a cherché à ce que les actions en soient largement diffusées dans le public et bénéficient d'une formule d'indexation offrant des garanties comparables aux placements en valeurs de construction immobilière, l'administration devant protéger les actionnaires contre la dégradation de l'argent, si l'on veut que ceux-ci s'intéressent au développement des Télécommunications.

A une question du président Bertaud suggérant d'avantager concrètement les actionnaires (priorité dans l'installation...), le ministre a répondu qu'il voulait effectivement donner à cette société de financement un caractère populaire.

D'autres questions ont été posées à M. Robert Galley par MM. Voyant, Beaujannot, rapporteur pour avis du budget des P. T. T. (craignant que le Ministère des Finances ne s'oppose à l'indexation), Jean Colin, Restat, Mistral et Pautet.

Dans ses réponses, le ministre a, notamment, déclaré que :

— ce qui était refusé par le Ministère des Finances, c'était l'indexation sur les prix et non l'indexation sur un paramètre lié à l'activité économique (le chiffre d'affaires, par exemple) ;

— le problème du télex devrait être réglé dès la fin de 1970 ;

— la défektivité de l'écoulement du trafic ne devrait plus se poser dès 1973 ; à cette date, le problème du trafic ne doit plus se poser en quelque point que ce soit du territoire ;

— la totalité du téléphone devrait être intégralement « automatisée » lorsque sera achevé le VI^e Plan ;

— le ministre restera responsable de la bonne (ou mauvaise) gestion des télécommunications, la Société de financement ne possédant, d'ailleurs, que de 10 à 12 p. 100 de l'actif à la fin de 1975 ;

— il espérait pouvoir publier — en 1970 — un plan d'équipement global des télécommunications, en associant à son élaboration les Coder et les Conseils généraux ;

— les avances remboursables des collectivités locales sont en augmentation, puisqu'elles sont passées de 267 millions de francs (en 1967) à 300 millions (en 1969), mais qu'il souhaitait ne plus les considérer que comme « marginales », en 1973 ;

— les abonnés au télex, qui sont 19.000 en 1969, passeront à 24-27.000 à la fin de 1970 (+ 25 p. 100).

Evoquant *les problèmes de la poste*, M. Robert Galley a déclaré que sur les 12.500 points d'implantation en zone rurale, 8.000 bureaux sont gérés par des fonctionnaires et que — sur ces 8.000 bureaux — 3.000 ne fonctionnent pratiquement que une heure et demie par jour !

Il faut, certes, continuer à assurer le service public dans les petites agglomérations, mais en utilisant des formules nouvelles moins coûteuses : alternance des « ouvertures » des bureaux, desserte itinérante par camion postal, modification du rôle des facteurs.

Sur les problèmes intéressant tout particulièrement les collectivités locales sont intervenus, outre le président lui-même, MM. Beaujannot, Jean Colin, Voyant, Mistral, Billiemaz, Pinton, Bajoux et David.

Répondant à M. David, qui s'était inquiété du reclassement du personnel (« demoiselles du téléphone » et agents du tri), M. Robert Galley a précisé que de nouveaux services créés dans le cadre de la politique de modernisation (abonnements, renseignements, agences commerciales, etc...) allaient avoir besoin d'employés et, qu'en conséquence, le risque de suppression d'emplois n'est pas à envisager ; le seul problème consistera à assurer le déplacement des fonctionnaires touchés par un changement d'emploi.

Enfin, au sujet du transport par avion du courrier, le ministre a déclaré qu'un groupe de travail étudiait la collaboration entre l'Aéropostale et Air Inter ou Air France.

Abordant, en conclusion, *le fonctionnement des services financiers* (qui ont un déficit de l'ordre de 700 millions), le ministre a rappelé qu'en ce qui concerne le service des mandats, leurs recettes, qui représentaient 47 p. 100 des dépenses, passeraient à 70 p. 100 ; quant aux chèques postaux, si le nombre des virements est en progression, l'augmentation des avoirs, elle, est moins forte que prévue, les C. C. P. finissant par être, en quelque sorte, un service financier gratuit.

AFFAIRES ETRANGERES,
DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 29 octobre 1969. — *Présidence de M. Raymond Boin, vice-président.* — La commission a entendu le rapport de M. Périquier sur le projet de loi (n° 22, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques en date du 18 avril 1961 et la ratification de la Convention de Vienne sur les relations consulaires en date du 24 avril 1963.

M. Périquier, après avoir analysé le texte des deux conventions, a conclu que la France, pays de droit écrit, ne peut que souscrire au principe de telles conventions qui fixent désormais ce qu'il est convenu d'appeler le droit diplomatique. Après une intervention de M. Taittinger, le rapport de M. Périquier a été adopté par la commission.

La commission a ensuite approuvé le rapport de M. Kieffer tendant à l'adoption du projet de loi (n° 23, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la Convention consulaire, signée à Paris le 22 juillet 1968, entre la République française et la République populaire de Bulgarie.

La commission a enfin approuvé le rapport favorable de M. Jung sur le projet de loi (n° 20, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'Accord franco-suisse concernant la station d'épuration des eaux usées des régions de Bâle et de Saint-Louis-Huningue.

Mercredi 5 novembre 1969. — *Présidence de M. André Monteil, président.* — Au cours de son exposé sur la situation internationale, le président a fait part à ses collègues des impressions qu'il a retirées de son récent séjour à New York, où, comme membre de la délégation française aux Nations Unies, il eut à plusieurs reprises à intervenir au nom de la France. M. Monteil a souligné l'évolution de l'opinion américaine dont les porte-parole se font de plus en plus nombreux à réclamer un désengagement américain dans le monde. Cette tendance à un retour vers l'isolationnisme donne d'autant plus d'importance à la prochaine conférence au sommet de La Haye,

qui devra s'attacher à la consolidation et à la poursuite de l'œuvre d'unification européenne et dont on ne peut que souhaiter le plein succès.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Taittinger sur le projet de loi (n° 9, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air. Le rapport concluant à l'adoption conforme du projet de loi a été adopté à l'unanimité.

La commission a également examiné le rapport de M. de Chevigny sur le projet de loi (n° 24, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au Conseil supérieur de la fonction militaire. M. de Chevigny a rappelé que ce texte de loi avait fait l'objet à l'Assemblée Nationale de deux délibérations successives parce qu'un désaccord était apparu avec le Gouvernement sur la représentation des personnels militaires en retraite au sein du Conseil supérieur de la fonction militaire. Le texte, finalement voté à l'Assemblée Nationale, prévoit que le nombre des personnels militaires en retraite au sein du Conseil supérieur ne pourra excéder le huitième du nombre total. M. de Chevigny a proposé de maintenir cette disposition et a ainsi conclu à l'adoption conforme du texte de l'Assemblée Nationale.

Après un échange de vues auquel ont pris part le général Béthouart, M. Bayrou et le président, le rapport de M. de Chevigny a été adopté à l'unanimité.

M. Boin a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi (n° 25, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte.

Le rapporteur a fait adopter par la commission une série d'amendements au texte du projet de loi. Ces amendements ont pour objet de permettre aux officiers des équipages de la flotte, dont le corps va être mis en extinction par la présente loi, d'être versés dans le corps des officiers de marine. Le projet de loi ainsi modifié a été adopté après un échange de vues auquel ont pris part MM. Giraud, le président et le rapporteur.

Enfin, la commission a entendu le rapport de M. Louis Martin sur le projet de loi (n° 19, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation des amendements à la Convention pour l'établissement d'une Organisation

européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.), signée à Paris le 1^{er} juillet 1953 et au protocole financier annexé à cette Convention. Le rapport concluant à l'adoption du projet de loi a été approuvé par la commission à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 4 novembre 1969. — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission a entendu M. Robert Boulin, Ministre de la Santé publique, sur la réforme du régime d'assurance maladie des travailleurs indépendants.

Le ministre a tout d'abord fait un court rappel des conditions dans lesquelles fut successivement élaborée, votée et contestée la loi du 12 juillet 1966.

Sur le dernier point, il a notamment replacé les responsabilités sur leur véritable terrain : évolution et particularisme des représentants de certaines organisations professionnelles, évolution générale socio-économique, absence du sentiment de solidarité entre membres des familles professionnelles peu familiarisées avec la notion d'assurance obligatoire.

Le ministre, à l'aide d'exemples précis, a démontré qu'un système d'assurance commerciale obligatoire comportant la même couverture que le système de la loi de 1966 serait globalement au moins aussi coûteux pour les intéressés, mais aurait, de surcroît, l'inconvénient d'imposer des cotisations plus fortes aux assujettis malades ou chargés de famille. De même, l'intégration des intéressés au régime général de sécurité sociale, en ce qui concerne les seules prestations en nature, représenterait pour les non-salariés — compte tenu de l'addition de la part patronale — une charge que le ministre a évaluée à quatre ou cinq fois le taux moyen des actuelles cotisations.

Compte tenu de ces considérations, et après de larges consultations des milieux professionnels, très divisés sur les éventuelles solutions, le ministre a préparé un avant-projet de loi qu'il a soumis au Conseil économique et social. Ce texte maintient les principes essentiels de la loi de 1966 (autonomie, solidarité professionnelle), mais y apporte un certain nombre d'améliorations :

— maintien des droits acquis dans d'autres régimes, notamment en faveur des pensionnés ayant droit d'assuré social, des assurés atteints de longue maladie ;

— prise en charge, à concurrence de 50 p. 100, du petit risque ;

— prise en charge des mêmes maladies de longue durée ou de traitement coûteux que dans le régime général.

Pour financer ces dépenses supplémentaires, le ministre a annoncé :

— que l'Etat prendrait à sa charge les cotisations des assujettis bénéficiaires du Fonds national de solidarité (40 millions de francs) ;

— que deux nouvelles classes de cotisations seraient créées pour les assujettis dont les revenus dépassent 30.000 F ;

— qu'une contribution de solidarité (qui est évaluée pour 1970 à 34 millions) serait versée par certaines sociétés ;

— qu'une diminution des frais de gestion serait recherchée dans une réduction du nombre des caisses.

Evoquant l'avenir du régime, le ministre a insisté sur son caractère évolutif. Après les élections par branches professionnelles des conseils d'administration des caisses, ceux-ci pourront décider, à la majorité des deux tiers, la création et le financement de prestations complémentaires. Ainsi, si les représentants élus des travailleurs indépendants le souhaitent et en prennent la responsabilité, le régime pourra, par étapes, se rapprocher de celui du régime général.

M. Boulin a annoncé que le Conseil des ministres se prononcerait, le 12 ou le 13 novembre, sur le projet de loi qui retiendra vraisemblablement certaines suggestions présentées par la section des activités sociales du Conseil économique.

En conclusion, le ministre a attiré l'attention des commissaires sur le caractère angoissant de la progression du coût de la protection sociale des Français qui avoisine 12 p. 100 l'an. Les prévisions pour 1975 laissent entrevoir, pour l'ensemble des régimes, un déficit de plus de 25 milliards de francs.

Enfin, le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées par :

— M. Barbier, qui préférerait que les élections des conseils d'administration des caisses aient lieu avant la modification de la loi ;

— M. de Wazières, sur l'application anticipée de la prise en charge, avec ticket modérateur à 50 p. 100, des maladies des adultes ;

— M. Jean Gravier, qui a fait ressortir l'attrance que le régime de l'Amexa exerce sur tous les non-salariés et l'intérêt qu'il y aurait peut-être à confier aux U. R. S. S. A. F. le soin d'encaisser les cotisations ;

— M. Viron, qui a manifesté le souhait que les élections pour les conseils d'administration des organismes de sécurité sociale soient rétablies dans le régime général ;

— M. Romaine, qui souhaiterait que soit étudiée la création d'une indemnité viagère de départ en faveur des commerçants et artisans ;

— M. Lemarié, qui a souligné l'intérêt qu'il y aurait à régler le problème du rattachement des handicapés devenus majeurs à un régime de sécurité sociale.

Jeudi 6 novembre 1969. — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission a entendu M. Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population, et M. Dechartre, secrétaire d'Etat, sur le budget de leur département ministériel.

M. Fontanet a explicité l'action de son ministère après la scission de l'ancien Ministère des Affaires sociales.

Traitant de la politique de l'emploi, le ministre a indiqué que son action tendrait :

— à renforcer les moyens mis à la disposition de l'Agence nationale de l'emploi pour lui permettre de développer les sections déjà existantes dans 44 départements, d'en créer de nouvelles dans 16 départements et de lancer des actions spécifiques en faveur des cadres, des femmes, des handicapés et des travailleurs à la recherche de travail temporaire ;

— à doter le Fonds national de l'emploi de crédits supplémentaires pour amplifier son action dans les zones rurales ;

— à faire face, au moyen d'un crédit prévisionnel supplémentaire de 11 millions, à une éventuelle, mais improbable recrudescence de chômage.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le ministre a indiqué que, si les crédits d'équipement étaient cette année amputés de plus de 40 p. 100, les crédits de fonctionnement étaient par contre sensiblement majorés. L'action en ce domaine sera dominée par la volonté de reconvertir un certain nombre de sections actuelles de la F. P. A. vers des secteurs d'activité où se fait sentir une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La capacité d'accueil, à la fin de l'année 1969, des sections de F. P. A. et des centres privés conventionnés serait de 98.000 stagiaires, chiffre supérieur aux prévisions du Plan.

L'action du Gouvernement en faveur des travailleurs handicapés se traduit au niveau du ministère du travail par un effort accru en faveur des ateliers protégés et par l'octroi tant de primes de fin de stage aux handicapés réadaptés que de subventions aux entreprises acceptant de se moderniser pour employer des travailleurs handicapés.

Enfin, le ministre a fait le point de la situation actuelle du chômage en France. Le nombre des demandeurs d'emploi recensés reste élevé, bien qu'il faille noter dans le même temps une progression importante des offres d'emploi non satisfaites, marque certaine de l'inadaptation de la main-d'œuvre, surtout âgée et féminine, aux besoins actuels de l'économie.

M. Dechartre a complété ces informations en donnant à la commission des indications plus précises sur les actions de formation professionnelle et d'emploi des jeunes.

Le président, remerciant les ministres pour les précisions apportées, a exprimé la crainte que, sur le problème particulier de la réinsertion sociale et professionnelle des handicapés, comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres, l'effort jugé possible par le Gouvernement soit, compte tenu des besoins, considérablement insuffisant.

M. Kistler, qui assistait à la réunion au titre de la commission des finances, a attiré l'attention sur les problèmes suivants :

- mobilité des jeunes travailleurs ;
- travailleurs frontaliers ;
- F. P. A. ;
- faible pourcentage de la population active ;
- aide aux handicapés ;
- Fonds national de l'emploi.

M. Romaine a indiqué qu'à son sens les centres de F. P. A. devraient être plutôt créés dans les zones en crise que dans les zones d'accueil.

M. Barbier a lui aussi attiré l'attention sur la nécessité de multiplier les actions en faveur des handicapés et sur l'effort à faire en faveur de la F. P. A. ; il a demandé des précisions sur l'actuelle situation du chômage et traité du taux de morbidité des travailleurs originaires d'Afrique du Nord, du nombre apparemment trop élevé des vacataires employés par le Ministère du Travail.

M. Souquet a demandé ce qui serait fait pour les jeunes ne trouvant pas de travail avant le service militaire et pour les cadres perdant leur emploi.

M. Henriet a évoqué la situation des travailleurs frontaliers, des travailleurs handicapés, la prévention des handicaps, l'abaissement de l'âge de la retraite des femmes ayant élevé plusieurs enfants.

M. Messaud a attiré l'attention sur la non-application trop fréquente des lois sur l'emploi obligatoire des handicapés, même dans les services publics, sur la nécessaire mise en place d'un réseau de « placiers » véritablement qualifiés, sur la multiplication souhaitable des ateliers protégés.

M. Viron a rappelé que, même lorsque les statistiques nationales sur le chômage sont relativement satisfaisantes, certaines régions peuvent présenter un état de crise aiguë, très spécialement pour les jeunes.

Il a aussi insisté sur le fait que le mauvais état sanitaire de certains travailleurs immigrés est trop souvent imputable aux conditions de travail ou de logement qui leur sont faites.

M. Maury a déploré les effets, souvent aggravants de l'éthylisme, sur les problèmes de l'emploi ; il a évoqué la nécessité de faciliter la mise au travail des diabétiques et épileptiques, d'équiper convenablement les maisons de retraites et de reconsidérer comment les centres de F. P. A. pourraient accentuer la formation de personnels masculins dans les carrières sociales.

M. Lambert a évoqué la crise que connaît la formation des jeunes artisans et les remèdes possibles.

Après les réponses et explications fournies par les ministres, le président a formulé le souhait que le Sénat puisse être saisi rapidement, et si possible en priorité, d'un projet de loi sur le travail temporaire, annoncé par le Gouvernement pour répondre précisément à un souci exprimé par cette assemblée.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 5 novembre 1969. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, la commission a examiné, sur le rapport de M. Portmann, rapporteur spécial, le budget du Ministère des Affaires étrangères.*

Le rapporteur a d'abord présenté l'aspect général de ce budget, dont la dotation est en augmentation de 7 p. 100 sur celle de l'année précédente. Mais cette augmentation, a-t-il souligné, ne doit pas faire illusion car elle est très inférieure aux charges supplémentaires entraînées par la dévaluation du franc, dont l'administration des affaires étrangères supporte le poids plus que toute autre.

Dans une première partie consacrée aux moyens des services et aux interventions diplomatiques, M. Portmann a examiné successivement :

— la réorganisation de l'administration centrale, dont les structures ont été modifiées par un décret du 14 mars 1969 en même temps qu'étaient renforcés ses moyens matériels ;

— la situation des personnels à la suite de la promulgation du statut des agents diplomatiques et consulaires ;

— les moyens des services à l'étranger, dont l'évolution contraint à une réduction sans précédent du nombre des postes consulaires ;

— l'action des services de presse et d'information, dont le retard sur ceux des grandes nations risquent de s'aggraver encore en 1970 ;

— les contributions aux organisations internationales, dont il est regrettable que le Gouvernement, tenu par des engagements internationaux, ne puisse contrôler la progression ;

— l'action sociale et la protection des biens et intérêts publics à l'étranger, dont les moyens demeurent très insuffisants face aux difficultés rencontrées par nos ressortissants dans certains pays ;

— enfin l'aide monétaire, plus particulièrement axée sur le Cambodge, le Laos et les Etats d'Afrique du Nord.

Dans une seconde partie, le rapporteur a abordé l'examen des actions entreprises dans le domaine des relations culturelles et scientifiques.

En ce qui concerne la francophonie, l'effort a porté sur le développement de l'emploi de la langue française dans les organisations internationales. Le rapporteur a rappelé en particulier l'action entreprise par l'Association des parlementaires de langue française.

Les crédits consacrés à l'enseignement et aux œuvres à l'étranger n'autorisent aucun développement nouveau de l'action entreprise. Certaines œuvres toutefois, telle l'Alliance française, connaissent une activité en progression constante.

Ni le taux ni le nombre des bourses d'enseignement ne seront accrus en 1970 et la répartition par discipline consacre toujours une place importante aux études littéraires.

Les relations scientifiques ont été l'objet d'un effort spécial d'organisation et de développement, justifié pleinement par leur importance. En revanche, l'action culturelle et sa diffusion par le livre, le cinéma, la radio et la télévision produisent un bilan négatif.

Abordant le domaine de la coopération culturelle et technique, le rapporteur en présente les tendances générales, les opérations en cours et les prévisions pour 1970. Il s'attache en particulier à décrire l'état des relations franco-algériennes et du contentieux assez lourd qu'elles ont engendré.

En conclusion de son rapport, M. Portmann estime que la mise en place de nouvelles structures au Ministère des affaires

étrangères constitue l'aspect positif de son activité, assombri par la lourdeur des mesures d'austérité qui frappent son budget.

Divers problèmes sont abordés au cours de la discussion qui suit. M. Caillavet, au nom de la commission des affaires culturelles, observe que le Parlement ne peut exercer son contrôle sur le programme d'action culturelle à l'étranger. Il note à cet égard l'insuffisante dotation du Fonds culturel, en particulier pour la diffusion du livre et le développement des moyens audio-visuels. Il souhaite enfin qu'un effort de coordination avec les pays européens soit entrepris en la matière.

Le général Béthouart, au nom de la Commission des affaires étrangères, constate que les moyens mis à la disposition de nos représentants diplomatiques ne suivent pas la progression du nombre de ceux-ci.

M. Edouard Bonnefous, après avoir relevé la réduction du nombre des postes consulaires, souligne la contradiction qui existe entre l'importance de l'aide accordée par la France et la faiblesse des moyens mis en œuvre pour faire connaître cette action. Il s'étonne enfin, avec M. Marcel Pellenc, rapporteur général, et M. Armengaud, de certains aspects de l'aide française à l'Algérie.

En conclusion de ce débat, la commission adopte le rapport présenté par M. Portmann sur le budget du Ministère des Affaires étrangères.

La commission aborde alors, sur le rapport de M. Legouez, rapporteur spécial, l'examen des crédits du *Ministère des anciens combattants et victimes de guerre*.

En préambule, le rapporteur indique que l'accroissement de ce budget de 4 p. 100 est inférieur à celui de l'ensemble du budget et que, dans ces conditions, les anciens combattants supporteront largement leur part de l'austérité demandée au pays.

En ce qui concerne les moyens des services, les crédits sont en augmentation de 10,50 p. 100. L'administration centrale enregistre une progression due essentiellement aux mesures de revalorisation des rémunérations publiques. Les crédits ouverts pour les services extérieurs augmentent sous l'effet des mesures acquises, les mesures nouvelles étant en réduction. A cet égard, le rapporteur évoque certains problèmes concernant l'organisation et le fonctionnement des centres d'appareillage pour les handicapés.

En ce qui concerne les interventions publiques, les crédits afférents au versement des pensions et allocations croissent, par

application du rapport constant, en raison des mesures prises ou prévues pour revaloriser les rémunérations publiques, et ceci en dépit de la diminution du nombre des pensionnés, compensée dans une certaine mesure par des concessions nouvelles et des revisions de pensions pour aggravation.

Les crédits ouverts pour l'application du rapport constant mis à part, le rapporteur constate que le Gouvernement n'a pas accordé les crédits nouveaux qui auraient permis de poursuivre en 1970 l'œuvre entreprise pour améliorer le sort de certaines catégories, celle des déportés politiques atteints d'infirmités graves, en particulier.

La proposition de loi adoptée par le Sénat en vue de reconnaître la qualité d'ancien combattant aux militaires ayant participé aux opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord n'a toujours pas abouti. Toutefois, le Gouvernement vient d'admettre les titulaires du diplôme de reconnaissance institué en 1968 au bénéfice des secours et prêts assurés par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Le rapporteur conclut en rappelant la nécessité de sauvegarder les droits des déportés politiques, ceux des militaires ayant combattu en Afrique du Nord et l'intérêt qu'il y aurait à unifier les retraites des combattants alors que les moyens à cet effet existent d'ores et déjà.

A l'issue de ce rapport, Mme Cardot, au nom de la Commission des Affaires sociales, souligne l'effet de la hausse du coût de la vie sur le sort de certains anciens combattants et victimes de la guerre et rappelle les engagements pris en faveur des veuves de guerre.

MM. Alex Roubert, président; Marcel Pellenc, rapporteur général; Dulin, Portmann, Armengaud et Lefort interviennent également pour demander en particulier que les engagements pris en faveur des anciens combattants et victimes de la guerre se concrétisent par des textes, que les militaires ayant combattu en Afrique du Nord se voient reconnaître les droits et avantages des anciens combattants, enfin que la situation des épouses des aveugles de guerre soit examinée avec un soin spécial.

En conclusion, la commission adopte le rapport présenté par M. Legouez.

Au cours d'une seconde séance, la commission a procédé à l'audition de M. Robert Galley, Ministre des Postes et Télécommunications. En réponse à des questions de M. Henneguelle, rapporteur spécial, il a précisé que, progressivement, les deux branches d'exploitation, les Postes et les Télécommunications, seront séparées, pour faire apparaître plus clairement la gestion de chacune d'entre elles. Ceci ne préfigure nullement une

scission de ces deux branches qui resteront unies, spécialement au moment où il faut prévoir une reconversion du personnel d'une branche vers une autre.

Parlant de l'utilisation des chèques postaux, le ministre a indiqué que le pourcentage d'augmentation du nombre des opérations est de 12 p. 100 alors que les dépôts ne sont en augmentation que de 5 p. 100. De plus en plus, un grand nombre d'entreprises ou de commerçants utilisent les chèques postaux pour tenir leur comptabilité, après quoi, ils vident leur compte, alors que les particuliers laissent leurs fonds en dépôt. Il y a donc une fausse égalité devant le service public. Le ministre a procédé à une analyse du déficit du service des chèques postaux, et envisagé un certain nombre de mesures pour le résorber, notamment l'instauration d'une taxe sur les gros utilisateurs.

La structure du budget a prévu une augmentation massive de certains services financiers : les recettes du service des mandats ne représentent que 47 p. 100 des dépenses. La majoration prévue va porter ces recettes à 70 p. 100 des dépenses. Cependant, cette augmentation apportera probablement une mutation dans les flux financiers.

Le taux d'intérêt de la Caisse nationale d'épargne est, uniquement pour la partie de l'argent frais déposé, de 6,5 p. 100. L'intention du ministère est de faire une campagne d'information pour éclairer les déposants à ce propos.

Parlant d'une impasse de 380 millions apparaissant au budget, sous la rubrique « Recettes supplémentaires à déterminer », le ministre a précisé que certains tarifs postaux de détail seront réaménagés, ainsi que le coût des télégrammes. Il restera un solde de 100 millions de francs, inférieur à une marge d'appréciation normale sur les recettes.

Parlant d'une société de financement du téléphone, le ministre a rappelé la situation de crise chronique des télécommunications. Il était prévu d'augmenter de 18 p. 100 les investissements, de 1970 sur 1969. Or, une telle augmentation ne peut que maintenir la pénurie actuelle. Les crédits d'investissements doivent augmenter de 40 p. 100 pour résorber cette pénurie.

Il fallait donc une nouvelle source de financement pour restituer les possibilités d'écoulement de trafic téléphonique. L'idée du circuit court de l'épargne a été écartée, au profit de la création d'une société de financement : les actions seront répandues le plus largement possible dans le public. Les dividendes seront d'un faible montant au départ et indexés sur le chiffre d'affaires des télécommunications. Les fonds de cette société seront pour moitié au moins des fonds propres, la société ayant au départ la propriété du matériel téléphonique.

Un système de location-vente permettra le rachat du matériel au bout d'un certain délai. Le démarrage de cette société, dont la création n'est pas encore officiellement décidée, serait effectif en 1971.

En réponse à M. Dulin, le ministre a précisé que le financement par avances remboursables sera en régression progressive. A M. Edouard Bonnefous, il a indiqué que la situation de l'industrie française de matériel téléphonique était florissante. Des fabrications de série deviennent possibles, étant donné l'importance des commandes.

Le niveau des commandes est actuellement en France de la moitié de celles de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne et les disparités de prix que l'on peut constater avec certains pays étrangers trouvent une justification.

A M. Coudé du Foresto, le ministre a répondu que les mesures envisagées en faveur des actions de la société de financement pour lutter contre l'érosion monétaire font l'objet de négociations avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Parlant de la situation du personnel, il a indiqué que les effectifs globaux actuellement de 328.000 seront de 333.000 à la fin de 1969. Les 5.000 emplois nouveaux concernent le service postal, les télécommunications, les bâtiments et, dans une certaine mesure, les services financiers ainsi que les chèques postaux. Mais l'augmentation prévue pour ces derniers est insuffisante, et permettra de faire face au trafic durant les premiers mois de l'année prochaine seulement.

Répondant à MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Colin, Monory, Coudé du Foresto, Descours Desacres et Marcel Martin, le ministre a exposé les perspectives de gestion de son ministère quant à l'emploi du personnel des bureaux de postes et aux investissements corrélatifs.

Les autorisations de programme pour la poste seront consacrées à des Fokker, pour l'aviation postale, et à de nouveaux wagons-poste. Mais en matière de bâtiments, la situation restera préoccupante.

Le courrier à deux vitesses a entraîné pour l'administration une certaine déception, le glissement vers le courrier de deuxième catégorie n'ayant pas correspondu totalement aux prévisions. Sur 100 lettres du courrier de première catégorie postées, 5 p. 100 sont distribuées le jour même, 90 p. 100 le lendemain, 5 p. 100 le surlendemain. Il y a donc une amélioration notable sur l'année dernière, compte tenu notamment de l'accroissement du trafic. Par ailleurs, la réforme du courrier à deux vitesses a donné une grande satisfaction aux usagers de plis non urgents, qui peuvent désormais clore leurs plis et y introduire des lettres personnelles.

La commission a ensuite examiné, sur rapport de M. Marcel Martin, rapporteur spécial, le budget du *Ministère de la Justice*. Le rapporteur a indiqué que les dépenses de fonctionnement étaient en augmentation de plus de 95 millions de francs, en raison essentiellement, d'une part, des mesures législatives antérieures et de l'application des textes, d'autre part, des mesures nouvelles, telles que des créations d'emplois (cadres sociaux, fonctionnaires des greffes, personnel d'encadrement pénitentiaire), l'amélioration de la situation du personnel et des économies résultant de l'étalement du recrutement, cette dernière mesure risquant de représenter une gêne pour le fonctionnement des services judiciaires.

En ce qui concerne les dépenses en capital, le rapporteur a souligné que le budget de 1970 doit être apprécié en fonction de la base de départ que représente le budget de l'année en cours, qui a subi des mesures de blocage considérable, représentant 50 p. 100 des autorisations de programme disponibles au 1^{er} juillet et 50 p. 100 des disponibles restants au 31 août.

Analysant les conséquences sur la marche des services et sur l'économie générale des récentes décisions de blocage, le rapporteur a regretté l'abandon d'opérations très importantes, telles que la création de maisons d'éducation surveillée, la création des tribunaux de Créteil et de Bobigny et de la maison d'arrêt de Versailles.

Les crédits de paiement sont en réduction d'environ 46 p. 100 et il est à craindre qu'ils soient insuffisants pour payer les entreprises ayant déjà effectué des travaux immobiliers et pour payer les réalisations en matière d'établissements pénitentiaires.

Examinant ensuite l'aspect fonctionnel du budget de la justice, M. Marcel Martin a souligné les conséquences catastrophiques des abandons d'investissements et de recrutement imposés par les mesures d'économie.

En ce qui concerne les magistrats, il a exprimé sa satisfaction de voir que les effectifs des candidats au concours du Centre national d'études judiciaires étaient en augmentation. La carrière de magistrat a bénéficié des améliorations de sa pyramide ; quant à la nationalisation des greffes, elle a entraîné d'assez nombreux inconvénients. En conclusion, le rapporteur a souligné que beaucoup de postes de magistrats demeuraient inoccupés, que les juges ne disposaient pas d'un personnel de secrétariat satisfaisant, ni d'un matériel dictaphonique moderne ; enfin, il a souligné la nécessité d'une révision profonde de la procédure judiciaire.

Mlle Rapuzzi a regretté l'état déplorable de la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence. M. Coudé du Foresto s'est déclaré choqué par la réduction des autorisations de programme inté-

ressant l'éducation surveillée et s'est inquiété du retard dans l'exécution du V^e Plan, ainsi que de la situation des juges d'instance et des visiteurs de prison. M. Louvel a souligné la nécessité de recruter davantage d'assistantes sociales pour les prisons. Il a également évoqué la construction d'un nouveau palais de justice à Caen.

M. Descours Desacres s'est demandé si la délinquance juvénile dans les grands ensembles n'était pas supérieure à celle constatée dans les villes traditionnelles. Il a également traité du problème des détenus au moment de leur libération. M. Arme-gaud, enfin, a insisté sur l'importance qu'il y a à apporter une solution aux problèmes pratiques de la justice et de ne pas songer seulement à la grande réforme d'ensemble de cette institution.

La commission a adopté le rapport de M. Marcel Martin.

Jeudi 6 novembre 1969. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — Au cours d'une première séance, la commission a procédé à l'audition de M. Bettencourt, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire, sur le budget de son département pour 1970.

Le ministre, répondant aux questions posées par M. de Montalembert, rapporteur spécial, a tout d'abord défini les structures et les moyens d'action dont il disposait. Il a souligné que la garantie principale de l'efficacité de cette action résidait dans le fait qu'elle était placée sous l'autorité du Premier ministre.

Les « entraînements » définis par le ministre sont donc mis en œuvre par les différents ministères concernés après avoir été arrêtés au niveau le plus élevé du Gouvernement. L'administration du Plan, très structurée et très ouverte, et celle de l'Aménagement du territoire, jeune et particulièrement dynamique, constituent les deux piliers essentiels de cette politique d'entraînement.

Le ministre a constaté que les impératifs financiers actuels ne favorisaient naturellement pas la mise en œuvre d'actions nouvelles. Cependant, les crédits du F. I. A. T. ont bénéficié d'un régime favorable lors des évaluations budgétaires et le déblocage des crédits inscrits au Fonds d'action conjoncturelle concernera par priorité les crédits de rénovation rurale. Les actions d'urgence, telles les mutations indispensables dans les régions minières, seront poursuivies normalement ainsi que celles destinées à réaliser, dans certaines régions, un équilibre local entre centres urbains et zones rurales.

Les liaisons fluviales Seine—Est et Nord—Méditerranée sont fondamentales pour l'avenir économique de notre pays dans le cadre européen. D'ici 1976, des travaux considérables d'écluse seront réalisés et, concurremment, sera favorisé par tous les moyens nécessaires le développement des régions de Fos et du sillon rhodanien.

En réponse à M. Raybaud, le ministre a précisé que le décret prévu par l'article 16 de la loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution sera promulgué dans les prochains jours, permettant ainsi la création des établissements publics spécialisés.

A MM. Edouard Bonnefous et Monory qui soulignaient l'impossibilité de mener une politique d'aménagement du territoire valable si le district de Paris constituait une entité autonome relevant d'une responsabilité distincte, le ministre a indiqué que le décret du 1^{er} juillet 1969 définissant ses compétences lui confiait la possibilité nouvelle d'intervenir dans le domaine du district.

Il a précisé à MM. Kistler et Edouard Bonnefous que si la volonté du Gouvernement de réaliser l'axe Rhin—Rhône ne pouvait être mise en doute, cette réalisation réclamait également les efforts de tous les intéressés et devait aller de pair avec la promotion économique des régions concernées. Les travaux prévus entre Marseille et Lyon devraient s'étaler jusqu'en 1976. M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a souligné à ce propos que la Compagnie nationale du Rhône voyait sa subvention réduite pour 1970, ce qui donnait quelques inquiétudes supplémentaires sur la date d'achèvement de la liaison.

A M. Héon, qui soulignait la nécessité de revoir le classement initial des zones rurales à la lumière des éléments nouveaux apparus depuis leur définition, le ministre a constaté qu'une telle révision provoquerait dans l'immédiat un déséquilibre profond dans les zones considérées et ne paraissait donc pas souhaitable.

Le ministre a indiqué à M. Yves Durand, qui avait souligné le problème, que la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale disposait de crédits limités pour favoriser la construction de logements parallèlement à la création d'emplois nouveaux dans les régions.

En réponse à M. Alex Roubert, président, le ministre a indiqué que compte tenu d'un retard imputable aux événements, le Parlement serait en tout état de cause saisi des options du VI^e Plan avant le vote du premier budget afférent à la période qu'il couvrirait, le Plan lui-même devant être adopté au printemps de 1971.

La commission a ensuite examiné, sur rapport de M. de Montalémbert, rapporteur spécial, les crédits de l'Aménagement du territoire et ceux du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

Jeudi 6 novembre 1969. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — Au cours d'une seconde séance la commission aborde, sur le rapport de M. Diligent, rapporteur spécial, l'examen du budget de l'O. R. T. F.

Ce budget se caractérise par une expansion des recettes dues à l'accroissement du nombre des récepteurs et, plus encore, à l'augmentation des ressources publicitaires. La redevance, en revanche, n'est pas modifiée. Le temps consacré à la publicité de marque croît progressivement. En contrepartie, on constate un allongement de la durée des programmes, en particulier des programmes régionaux.

Les problèmes qui se posent à l'O. R. T. F. du point de vue de son fonctionnement technique concernent, outre le fonctionnement des stations régionales, la suppression des zones d'ombre pour la réception de la deuxième chaîne et l'installation de la couleur sur la première chaîne.

Du point de vue fiscal, un contentieux oppose l'O. R. T. F. au Ministère des Finances, qui doit se résoudre en 1970 par l'assujettissement de l'O. R. T. F. à la T. V. A. sur la base des recettes fournies par la redevance.

Le contrôle financier sur l'Office a été allégé par la suppression, dans certains cas, du contrôle *a priori*. Il ne résout en rien le problème du coût élevé de certaines réalisations.

La réorganisation de l'O. R. T. F. va faire l'objet d'un examen par une commission spéciale créée par le Premier ministre la question fondamentale à trancher restant celle de la répartition des voix au sein du conseil de gérance.

En ce qui concerne la régie de publicité, sa gestion est assurée par un conseil d'administration dans lequel les représentants du secteur public ont la majorité, mais qui fait une large place aux représentants de la presse. Il semble qu'actuellement l'instauration de la publicité à l'O. R. T. F. n'ait pas nui aux recettes publicitaires des journaux en raison peut-être du niveau de la conjoncture économique.

Le problème essentiel pour l'O. R. T. F. sera celui de son évolution future, en particulier celui de l'avenir de la troisième chaîne, dont l'installation est prévue.

Après que M. Héon se soit interrogé sur les conditions de fonctionnement des stations régionales, M. Alex Roubert, président, demande que la Commission prenne position sur l'article de la loi de finances assujettissant l'O. R. T. F. à la T. V. A. et sur l'amendement présenté devant l'Assemblée nationale prévoyant qu'il n'en résultera aucune hausse de la redevance. La commission décide de ne pas proposer le rejet de ces deux textes et de s'en remettre à la sagesse du Sénat.

Puis, toujours sur le rapport de M. Diligent, rapporteur spécial, elle passe à l'examen des crédits des *services de l'information*. Ces crédits sont, cette année, inscrits au budget des services généraux du Premier ministre à la suite de la suppression du Ministère de l'Information, remplacé par un Secrétariat d'Etat qui, porte-parole du Gouvernement, n'exerce pas de pouvoir de gestion sur les services de l'information.

Après avoir rappelé la suppression du service de liaison et d'information interministériel, remplacé par un comité dans lequel ne siège aucun représentant de l'O. R. T. F., le rapporteur indique que la seule observation sur les crédits de l'information concerne l'absence d'un relèvement des crédits destinés à compenser les tarifs spéciaux accordés à la presse par les P. et T.

La Commission aborde ensuite, sur le rapport de M. Max Monichon, rapporteur spécial, l'examen du *budget des prestations sociales agricoles*. Ce budget, dont le montant atteint 7.852 millions de francs, est en accroissement de 9,2 p. 100 sur l'année précédente. L'examen des recettes permet de constater que les ressources extérieures à la profession constituent, avec 77 p. 100 du total, l'essentiel des recettes de ce budget. Néanmoins, la participation de la profession croît dans les mêmes proportions que l'ensemble des recettes du budget, en dépit de la réduction du nombre des cotisants.

La suppression de certaines exonérations de cotisations explique ce fait. Le rapporteur estime d'ailleurs qu'elle ne se justifie pas par une amélioration comparable de la situation des intéressés. A ce sujet M. Driant souligne qu'un amendement présenté à l'Assemblée nationale tend à maintenir les exonérations à leur niveau de 1969.

Du côté des dépenses, on constate une augmentation, d'une part, des dépenses de fonctionnement de 7,8 p. 100 et, d'autre part, des dépenses d'intervention de 9,2 p. 100 en raison du sensible accroissement de certaines des prestations versées.

Passant à l'analyse de l'état évaluatif des recettes et des dépenses du budget de la protection sociale des salariés agricoles, le rapporteur indique que ce budget est en augmenta-

tion, lui aussi, de 6,50 p. 100, et que l'ensemble des dépenses consacrées à la production des agriculteurs salariés et non salariés atteindra, en 1970, le montant élevé de 11 milliards de francs. En dépit de cette somme considérable, on ne constate encore qu'une timide tentative pour parvenir à l'égalité dans la protection des agriculteurs et des autres catégories de la population.

Au cours de la discussion qui suit, M. de Montalembert demande des précisions sur une éventuelle suppression de la taxe sur la production des betteraves et sur le rendement de la taxe sur les corps gras.

M. Armengaud constate que la politique de transfert est un héritage du passé dont le poids est de plus en plus lourd pour l'économie et qu'au-delà d'un certain seuil, elle renforce la rigidité des structures périmées plus qu'elle ne favorise les mutations souhaitables. A quoi M. Alex Roubert, président, répond pour rappeler la nécessité d'une solidarité générale entre toutes les catégories de la population.

La Commission décide alors d'adopter les conclusions du rapport de M. Monichon sur le budget des prestations sociales agricoles.

Elle reprend ensuite, sur le rapport de M. Diligent, l'examen du budget des *Services généraux du Premier ministre*.

Ce budget intéresse divers services et établissements rattachés au Premier ministre. Après avoir évoqué les perspectives des rémunérations et des effectifs de la fonction publique, le rapporteur aborde l'examen de l'action de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique et des établissements d'enseignement qui en dépendent : institut international d'administration publique et instituts régionaux d'administration.

En ce qui concerne l'Ecole nationale d'administration, il rappelle les difficultés rencontrées par cette école, chargée de former les hauts fonctionnaires, et indique qu'à cet égard une commission présidée par M. Bloch-Lainé vient de déposer ses conclusions en vue de parvenir à certaines réformes.

Le rapporteur examine ensuite l'activité de divers organismes rattachés au secrétariat général du Gouvernement et dont la dotation budgétaire n'appelle pas d'observations particulières.

Au sujet de la formation professionnelle et de la promotion sociale, M. Diligent indique qu'une réorganisation a été opérée, qui regroupe dans le budget des services du Premier ministre les crédits destinés à la rémunération des stagiaires et qui accorde au fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale une dotation en capital.

Après une intervention de MM. Coudé du Foresto et Descours Desacres, soulignant la difficulté d'adapter la formation professionnelle aux besoins de l'économie, la commission adopte les conclusions du rapport de M. Diligent sur le budget des services généraux du Premier ministre.

Toujours sur le rapport de M. Diligent, rapporteur spécial, les crédits budgétaires de la *Direction des Journaux officiels* et du *Conseil économique et social* sont adoptés sans observation par la commission.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 5 novembre 1969. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a, tout d'abord, procédé à la désignation de M. de Hauteclocque comme rapporteur de la proposition de loi (n° 15, session 1969-1970) de M. Etienne Dailly, tendant à compléter l'article 851 du code rural relatif au versement de l'indemnité due au preneur sortant.

MM. Mignot et Schiele ont, ensuite, présenté la rédaction des textes dont le principe avait été adopté à la dernière séance de la commission à propos des projets de loi :

- sur la responsabilité civile des collectivités locales dans certaines sociétés anonymes d'économie mixte ;
- relatif à la rémunération du personnel communal.

La commission a également entendu le rapport de M. Jozeau-Marigné sur la proposition de loi (n° 163, session 1968-1969), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier certaines dispositions du code civil sur la reconnaissance des enfants naturels. Le rapporteur a tout d'abord analysé les deux éléments essentiels de la proposition de loi : d'une part, l'abrogation de l'article 337 du Code civil, unanimement critiqué tant par la doctrine que par la jurisprudence ; d'autre part, son remplacement par une règle nouvelle dans notre droit français : la reconnaissance de plein droit de l'enfant naturel par simple indication du nom de la mère dans l'acte de naissance.

Autant M. Jozeau-Marigné a approuvé l'initiative prise par les auteurs de la proposition de supprimer l'article 337, autant la seconde initiative lui a paru soulever des difficultés nombreuses et avoir des conséquences nuisibles à l'intérêt de la mère

naturelle et à celui de l'enfant. En outre, notre droit a toujours considéré que l'établissement d'une filiation exigeait une manifestation de volonté expresse.

Après une large discussion dans laquelle sont intervenus MM. Geoffroy, Le Bellegou, Montpied, Namy, Petit et Soufflet, la commission a adopté les amendements proposés par son rapporteur, à savoir l'abrogation pure et simple de l'article 337 et la suppression de l'article 2 de la proposition votée par l'Assemblée Nationale.

La commission a, enfin, entendu le rapport de M. De Montigny sur la proposition de loi (n° 26, session 1969-1970), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 15 de la loi du 29 juillet 1881 relatif à l'usage du papier blanc pour l'impression des affiches. Le rapporteur a signalé l'importance de ce texte pour le développement de la publicité, support de notre activité économique. Le principe de la liberté de l'affichage a été encore récemment affirmé par la jurisprudence ; il est cependant battu en brèche par de nombreuses dérogations législatives. Une jurisprudence sévère s'est développée sur les bases de la loi du 29 juillet 1889 et, notamment, de son article 15 relatif à la couleur des affiches. Des circulaires ministérielles sont intervenues pour tempérer cette rigueur.

Deux propositions de loi ont été déposées et adoptées par l'Assemblée Nationale tendant, sans bouleverser l'économie de notre droit, à tirer les conséquences des progrès techniques en matière d'impression ; elles autorisent l'usage du papier blanc pour les affiches commerciales, à condition qu'il ne puisse y avoir confusion avec les affiches publiques.

Après un débat auquel ont pris part MM. Eberhard, Poudonson, Schiele et Verdeille, la commission a adopté sans modification le texte de la proposition de loi.